

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/06/23/2021021152/justel>

---

Dossier numéro : 2021-06-23/03

## Titre

23 JUIN 2021. - Arrêté ministériel de reconnaissance de la ville de Couvin comme centre touristique en exécution de l'arrêté royal du 16 juin 2009 exécutant l'article 17, deuxième alinéa, de la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services

Source : ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Publication : Moniteur belge du 07-07-2021 page : 68629

Entrée en vigueur : 17-07-2021

---

## Table des matières

Art. 1

---

## Texte

Article 1. Article unique. La ville de Couvin est reconnue comme centre touristique.